

Instructions pour la conduite et le réglage des Brabants Doubles.

Mise en marche.

Avant d'atteler le Brabant, il faut avoir soin de bien placer le régulateur de traction ou pièce de tirage (pièce

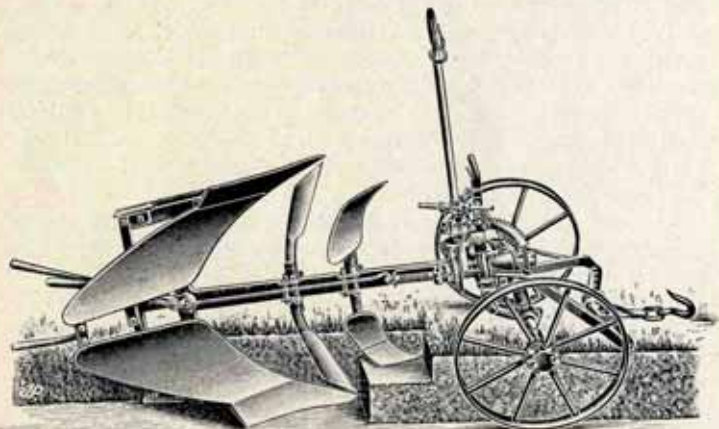


Fig. 21.

Charrue B. D. « MÉLOTTE » au travail.

triangulaire percée de trous). Ce régulateur se fixe par deux joues striées au coussinet d'âge : le tout serré par un boulon d'assemblage.

Le siège des joues sur le coussinet est également strié, de façon à assurer une liaison complète des deux organes. Sur les joues du régulateur et sur le coussinet sont venus, de fonte, deux bossages du même type. Ces deux bossages ne sont pas destinés à se rencontrer pour supporter l'effort de traction et, régulièrement, ne doivent pas venir en contact. Ils servent uniquement d'indicateurs pour un talonnage convenable de la charrue : en les disposant de façon à ce qu'ils se rencontrent presque, le Brabant est réglé pour un talonnage normal par rapport à la profondeur de labour pour laquelle il est construit (voir talonnage page 26).

Dans le dernier modèle du Brabant Double, la fixation du régulateur de traction sur le coussinet d'âge a été beaucoup simplifiée : il se fixe directement sur le coussinet au moyen de deux boulons. Pour bien placer ce régulateur, c'est-à-dire pour avoir un talonnage normal par rapport à la profondeur de labour, il faut placer le boulon extérieur dans le trou milieu du coussinet d'âge. Le régulateur sera ainsi légèrement incliné vers le sol.

Le Brabant est prêt à travailler : le conducteur trace la première raie, prend la profondeur voulue à l'aide du levier de terrage et mène son sillon bien droit.

Manœuvre du Brabant.

La manœuvre du Brabant est des plus simples. Arrivé au bout du premier sillon, le conducteur déclenche le verrou de son encoche, au moyen de la poignée fixée sur la queue du Brabant, l'instrument s'incline vers la terre labourée et le soc sort de terre.

Lorsque la charrue est renversée sur ses versoirs, le conducteur fait passer la poignée à l'extrémité opposée du secteur de déclenchement qui lui sert de guide et de logement et, à l'aide de la poignée, il fait basculer la charrue autour de son axe, de façon que le soc et le versoir qui viennent de tracer le sillon soient retournés au-dessus, tandis que ceux opposés, destinés à creuser le nouveau sillon, touchent le sol.

Pendant cette opération, le Brabant qui doit être tourné bout pour bout, a déjà accompli la moitié de son déplacement. L'attelage qui le traîne s'est mis à virer et la seconde moitié du déplacement se fait automatiquement, en ce sens que la charrue, en pivotant sur la pointe du soc, achève sur place son mouvement de tête à queue et se trouve alors dans la position requise pour prendre le sillon à côté du précédent.

Réglage de la profondeur de labour (terrage).

Le réglage de la profondeur de labour se fait à l'aide du levier A, flanqué de la poignée B actionnant un petit verrou de calage à ressort, susceptible d'occuper tous les crans intermédiaires entre les deux extrémités du secteur D.

Ce levier, boulonné sur le bras gauche du manchon d'essieu, commande donc la position des essieux et des roues.

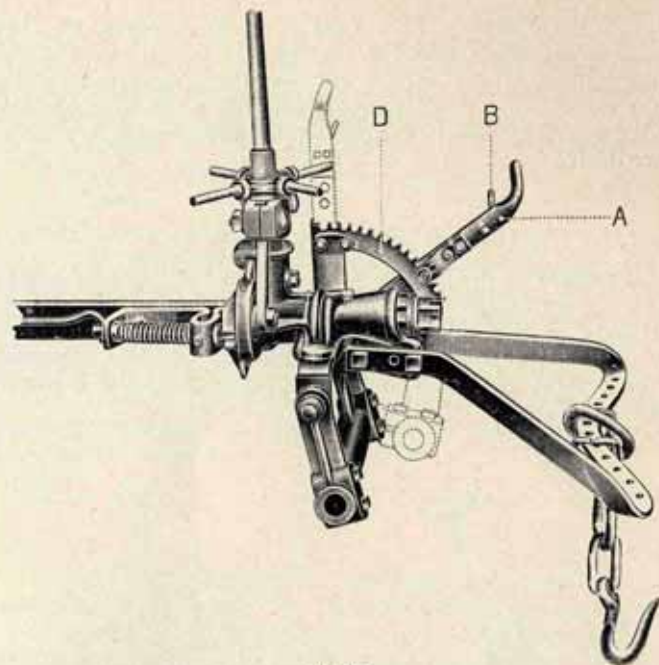


Fig. 22.

Si on le ramène vers l'avant de la charrue, la pointe de l'age occupera la position la plus élevée par rapport au niveau de l'essieu des roues : la charrue ainsi disposée travaillera à son minimum de profondeur. Dans la position inverse, le levier poussé à fond vers l'arrière de la charrue, le train

de roues s'avancera vers l'avant de la charrue et l'âge s'abaissera jusqu'à toucher l'essieu des roues : la charrue ainsi disposée travaillera à son maximum de profondeur.

On varie à volonté entre ces deux points extrêmes la position du levier A, qui permet d'obtenir toujours la profondeur désirée.

Réglage de la largeur du labour (rayage).

La régularité du labour exige que la roue qui se trouve dans le fond de la raie, se maintienne constamment en contact avec le pied du talus du guéret. Celui-ci sera directement attaqué par le soc sur la largeur horizontale comprise entre l'alignement suivi par la roue et celui suivi par la pointe du soc.

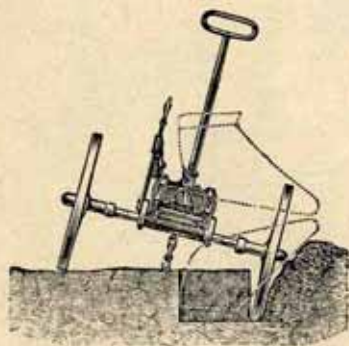


Fig. 23.

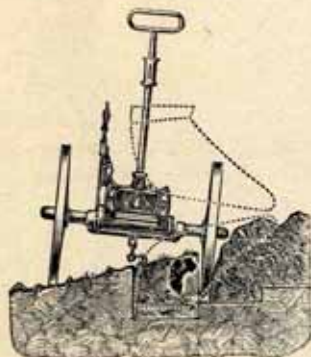


Fig. 24.

On modifie cette largeur à volonté et facilement grâce à l'essieu extensible en deux pièces, qui permet d'écartier ou de rapprocher les roues du manchon d'essieu (figures 8 et 9, page 14). Chacune des deux parties de l'essieu se fixe au point voulu par une bride épousant par un demi-cercle la forme de l'essieu. Pour que la largeur soit égale à chaque raie, il importe que les essieux soient fixés à une égale distance de chaque côté du manchon.

Réglage de l'inclinaison du corps de la charrue.

Pendant le travail, le corps de la charrue doit être sans cesse d'aplomb sur la surface du sol à labourer : la perfection du labour réside en grande partie dans la parfaite observation de cette règle. Il faut donc d'abord, à la seconde raie, déterminer la position relative du corps et de l'avant-train; pour réaliser cet aplomb, quelle que soit la profondeur de labour, il importe ensuite d'arrêter cette position pour permettre d'effectuer le labour d'une façon uniforme à l'aller comme au retour. Dans les Brabants à avant-train ordinaire sans régulateur mécanique d'inclinaison, on règle ou on fixe cette inclinaison à droite ou à gauche en déplaçant les oreilles à encoches (3) qui peuvent coulisser sur la sellette d'avant-train (12). Ces oreilles à encoches sont tenues par un écrou dans une rainure en arc de cercle de la sellette et le verrou de déclanchement fixé sur l'âge, vient s'y loger

En venant s'engager dans l'encoche de l'oreille, le verrou d'encliquetage immobilisera, suivant l'inclinaison voulue, le corps de la charrue, d'aplomb sur la surface à labourer.

Dans les Brabants à avant-train munis du régulateur mécanique d'inclinaison, le réglage se fait en desserrant les deux

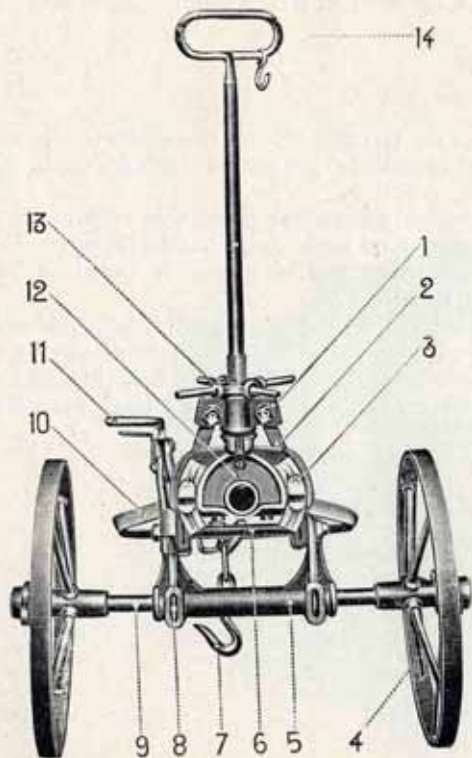


Fig. 25.

écrous qui bloquent les oreilles, puis en actionnant le croisillon de manœuvre (13) du dispositif. Ce croisillon se déplace le long d'une tige verticale filetée, fixée sur la sellette d'avant-train et commande simultanément le mouvement des deux oreilles par l'intermédiaire de biellettes (2).

Le réglage est symétrique pour les côtés droit et gauche de la charrue.

Il faut cependant ajouter que dans certains sols très résistants, il est parfois utile de donner au corps de la charrue une légère inclinaison du côté de la terre labourée, afin que la bande soit bien retournée. On modifie également l'aplomb du corps de la charrue dans les terrains en pente très prononcée, c'est affaire de pratique pour les conducteurs.

Le réglage de l'inclinaison du corps de charrue est indépendant du réglage de la profondeur de labour obtenue par le levier de terrage.

Régulateur de traction.

Le régulateur de traction (10) permet de fixer le point d'attache de l'attelage dans la position qui, pour un labour de profondeur et de largeur déterminées, correspond à la plus grande stabilité de la charrue, laquelle ne doit dévier ni à droite ni à gauche, ni tendre à se relever ou à piquer de l'avant, mais s'avancer régulièrement, la roue de raie côtoyant le talus du guéret. On règle d'abord le point de traction dans le sens horizontal : on déplace sur le régulateur de traction les broches que l'on peut écarter plus ou moins du milieu, suivant le nombre de chevaux de l'attelage, la largeur de la bande et la nature du sol et ainsi on détermine la position convenable de la chaîne de traction.

Talonnage.

Le réglage du régulateur dans le sens vertical est une sorte de complément du réglage en profondeur par le levier de terrage. Plus on abaisse les deux branches du régulateur de traction plus on accentue le talonnage de la charrue et, inversement, pour les labours superficiels, on relèvera au besoin le régulateur en conséquence. Bien entendu, c'est le levier de terrage qui devra d'abord être actionné pour donner ou réduire la profondeur par les crans du secteur.

La position du régulateur n'intervient que pour faire porter le talon à fond de raie et pour permettre ainsi au levier de terrage de donner tout son effet. Pour placer le régulateur à la hauteur convenable, on desserre le boulon d'assemblage des joues et on fait tourner ces joues dans un sens ou dans l'autre jusqu'à ce que les branches du régulateur soient à la hauteur voulue. Il faut avoir soin de resserrer les joues à bloc pour éviter tout jeu du régulateur sur le coussinet d'axe.

Pour le dernier modèle de Brabant double, on enlève le boulon extérieur qu'on remet dans un des trois trous du coussinet d'axe de manière à obtenir la hauteur voulue du régulateur.

En Résumé.

Le levier de terrage permet le réglage en profondeur.
L'essieu extensible permet le réglage de la largeur de bande.

Le régulateur mécanique permet le réglage de l'inclinaison du corps, donc celle de la bande de terre.

Le régulateur de traction permet la variation du point de traction et le talonnage.

Dans aucun autre Brabant, ces différentes opérations ne se font aussi rapidement ni aussi facilement que dans les Brabants doubles originaux « Mélotte ». Cette rapidité de réglage est particulièrement appréciée au labour dans les terrains en pente.